

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #101

Job Title / Designation de l'emploi TECHNICIEN GÉNÉRAL DE MAINTENANCE - ENDROITS ISOLÉS	Salary Group Groupe 10	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service CDT - TRANSMISSION			
Function / Fonction Chargé d'effectuer, seul ou assisté d'autres techniciens dont il coordonne le travail, toutes les tâches reliées à l'entretien de l'ensemble des équipements et des systèmes de transmission et de diffusion dans un environnement multidisciplinaire incluant la réseautique, l'électronique et l'informatique.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Effectue toutes les tâches reliées à l'entretien des équipements et des systèmes de transmission et de diffusion ainsi que les équipements de surveillance à distance (telles que la fonctionnalité, la configuration, l'installation, l'inspection, le diagnostic, le dépannage, la modification, la réparation, la réfection). 2. Est responsable de l'aspect technique du travail exécuté par les techniciens à titre de collaborateur. 3. Coordonne et révisé le travail d'autres techniciens et les conseille. 4. Solutionne des problèmes latents ou intermittents afin d'assurer la transmission et la diffusion adéquates. 5. Exécute des essais et effectue des réglages complexes aux fins d'obtenir un meilleur rendement des installations techniques. 6. Effectue des recherches des pièces et des matériels techniques et communique, au besoin, avec les fournisseurs afin d'obtenir les informations pertinentes et les transmettre aux personnes concernées. 7. S'assure de la sécurité des lieux de travail et des divers intervenants en respectant les standards d'opération. 8. Assure la mise à jour de plans, de schémas et de procédures; conçoit, au besoin, des schémas ou des croquis. 9. Coordonne, au besoin, les interventions des sous-traitants lors de la surveillance de chantiers afin de s'assurer que les travaux sont effectués conformément aux devis. 10. Tient à jour ses connaissances dans le but d'effectuer les tâches auxquelles il est affecté et demeure attentif à l'évolution de la technologie . 11. Effectue l'entretien préventif et participe au développement des moyens et des procédés qui permettent une meilleure utilisation de l'équipement et qui en facilitent l'entretien. 12. Conseille les personnes concernées sur l'utilisation, l'implantation et l'installation des équipements et des systèmes de production et de diffusion. 13. Exécute, sur les sites de transmission isolés, des travaux courants d'entretien général d'immeubles. 14. Conduit tout type de véhicule requis pour les déplacements ou l'exécution des tâches dont le permis de conduire pertinent est exigé; en assure l'entretien courant et la propreté; tient à jour le cahier de bord. Doit se conformer à toutes les exigences et les réglementations pertinentes en vigueur, en fonction du permis exigé, selon les provinces ou pays. 15. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 16. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 17. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes. 			
Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. S / O C. Entretien des relations internes et externes. 			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
<small>TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)</small>		<small>(See reverse side) / (Voir au verso)</small>	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes

Diplôme d'études collégiales en technologie de l'électronique (DEC), option télécommunications ou systèmes ordonnés ou DEC pertinent.

Prior Experience / Expérience

Cinq (5) ans sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante et compte tenu de l'environnement multidisciplinaire et de la variété des équipements.

Where and how acquired / Source de l'expérience